

Association ACCOMPLIR

49, rue Saint-Denis Paris 1^{er} – www.accomplir.asso.fr – contact@accomplir.asso.fr – 01 40 28 06 21

Suggestions de l'association ACCOMPLIR aux candidats des élections municipales 2008 pour le développement de la démocratie participative à Paris

(Novembre 2007)

L'association Accomplir a participé assidûment à la concertation depuis le début du projet des Halles. Elle a d'ailleurs contribué à l'élaboration d'une méthode de concertation pour ce projet, s'exprimant à travers la Charte de la concertation mise en place depuis janvier 2006.

Notre association participe tout aussi régulièrement aux réunions du conseil de quartier des Halles depuis leur création.

Elle est donc fondée à donner son avis sur ces deux institutions majeures de la démocratie participative à Paris au cours de la dernière mandature que sont les Comités permanents de concertation (aux Halles et à Paris rive gauche) et les conseils de quartier. En préalable, nous voudrions appeler les candidats à effectuer une « révolution culturelle » en matière de démocratie participative.

I – Pour une révolution culturelle de la démocratie participative à Paris

Nous avons le sentiment que la démocratie participative continue à être perçue essentiellement comme une contrainte, et ce par l'ensemble des élus, qu'ils soient de droite ou de gauche. Ils savent qu'ils peuvent difficilement s'en affranchir, mais ils n'y participent qu'avec beaucoup de réticence, en suspectant continuellement les citoyens de vouloir « *prendre les décisions à leur place* ».

Nous pensons que seuls les élus ont la légitimité pour arbitrer lorsque les points de vue sont vraiment antagonistes, mais qu'en général les oppositions peuvent facilement se résoudre à condition de donner la parole à tous les acteurs concernés et de faire confiance à leur intelligence collective pour faire preuve de créativité et inventer des solutions tenant compte des différents besoins et attentes (y compris les besoins et attentes des élus !).

Pour nous, le rôle de l' élu n'est pas de décider à la place des futurs usagers ni de chercher à « *faire leur bonheur malgré eux* », mais de veiller à ce que *tous* les futurs usagers soient pris équitablement en compte afin d'être sûrs de travailler dans l'intérêt général. Si tel

n'est pas le cas, ils doivent solliciter des associations ou des acteurs qui auraient des points de vue non pris en compte et pouvant enrichir le débat.

Même lorsqu'un consensus n'est pas possible et que les élus doivent arbitrer, plus personne aujourd'hui ne peut accepter qu'ils le fassent de façon *arbitraire* : ils doivent prendre le temps d'argumenter, de proposer des solutions innovantes pour essayer de mettre tout le monde d'accord, et ne trancher – en justifiant leur choix – que lorsque les participants ont convenu qu'aucune autre solution n'était possible.

Une décision prise par un élu au terme d'un tel processus est à la fois consensuelle, légitime, et très facile à mettre en œuvre. Le « *temps perdu à discuter* » est amplement compensé par l'acceptabilité du projet et sa facilité de mise en œuvre ensuite.

La révolution culturelle que nous attendons des candidats, c'est qu'ils cessent de considérer la concertation comme une contrainte fastidieuse et une perte de temps, et qu'ils la considèrent enfin vraiment comme une opportunité de rendre leurs décisions plus judicieuses, plus équitables, plus légitimes.

Les associations doivent elles aussi accomplir une révolution culturelle. Bien souvent, elles adoptent une attitude uniquement défensive, elles n'étudient pas suffisamment les dossiers, elles ne structurent pas et n'argumentent pas suffisamment leurs propositions, elles ne sont pas suffisamment assidues et elles abandonnent les projets avant d'être allées au bout du processus. Si elles veulent que la concertation serve vraiment à améliorer les décisions et pas seulement à exprimer leur mauvaise humeur, elles doivent s'organiser pour fournir des contributions de qualité.

Des efforts doivent donc être accomplis des deux côtés. Mais c'est incontestablement aux élus de faire le premier pas, car ce sont eux qui peuvent mettre en place des méthodes et des outils créant un environnement favorable pour une implication qualitative et utile des associations.

C'est à eux également qu'il revient de valoriser les apports de la concertation afin d'encourager les associations à y participer. Trop souvent, les élus se contentent de dire que « *la concertation a eu lieu* » sans expliquer en quoi elle a permis d'avancer. Les citoyens en concluent logiquement que la concertation ne sert à rien.

II – Créer systématiquement un Comité permanent de concertation pour tous les grands projets

Les deux CPC de Paris Rive Gauche et des Halles ont fait la preuve de leur intérêt et de leur contribution positive à de meilleures décisions.

En ce qui concerne les Halles, nous estimons que la concertation a contribué en particulier :

- à faire reconnaître le caractère indispensable du maintien d'un large espace végétalisé au cœur d'un quartier extrêmement dense et fréquenté ;
- à limiter la densification du bâti ;

- à élaborer pour le Forum rénové un cahier des charges cohérent, précis et ambitieux, à partir duquel a émergé un projet architectural consensuel ;
- à exprimer les attentes et les besoins des différents usagers du jardin, et à écarter un projet de dessin à la fois peu satisfaisant et prématuré par rapport au calendrier de l'ensemble du projet.

L'instauration d'un comité permanent de concertation a permis à des associations disposant de peu de poids médiatique (par exemple l'association représentant les sourds et malentendants) de se faire entendre à l'égal des grandes associations.

La publication sur le site de la Ville de l'ensemble des comptes-rendus a permis que même des personnes qui n'y participent pas soient informées de l'avancement du projet.

L'existence d'un garant a permis de débloquer certaines situations et de discuter de sujets « tabous ».

L'existence du bureau permanent de la concertation a permis de planifier un calendrier des réunions répondant aux différentes demandes et de maintenir le dialogue même pendant les périodes les plus tendues.

Si les candidats partagent ce diagnostic sur l'efficacité d'un dispositif structuré comme celui des Halles, nous les encourageons à adopter le même dispositif pour l'ensemble des grands projets en cours ou à venir (entre 10 et 20 sur Paris actuellement ?).

Pour les projets plus restreints, des dispositifs plus légers, mais organisés dans le même esprit, pourraient être envisagés.

Pour les projets situés dans des quartiers pour lesquels il n'existe pas de tissu associatif structuré, on pourrait envisager un « ensemencement » par des représentants d'associations venant de projets déjà en route, le temps que le tissu associatif local s'organise. A Paris-Nord, par exemple, il existe très peu d'associations : pour que la concertation soit plus fructueuse, on pourrait envisager d'inviter provisoirement des associations extérieures à participer au projet.

La concertation n'est pas destinée à permettre aux gens « de s'exprimer » (il y a les conjoints, les copains et les psys pour cela) mais à leur permettre de contribuer de façon concrète et visible à la qualité des décisions publiques. Si l'on pense que la concertation ne donne aucun résultat, mieux vaut ne pas être hypocrite et tout arrêter. Si l'on pense qu'elle donne du résultat, il faut s'organiser pour qu'elle soit la plus fructueuse possible.

III – Réformer les conseils de quartier sur la base des « meilleures pratiques »

Tout le monde s'accorde à dire que les conseils de quartier sont une excellente idée mais qu'ils ne fonctionnent pas encore de façon satisfaisante.

Quelque temps après leur création, nous nous sommes étonnés que les règles de fonctionnement ne soient pas les mêmes d'un arrondissement à l'autre. Un représentant de la

Ville nous a expliqué que le but était de laisser aux conseils de quartier toute latitude pour s'organiser comme ils le souhaitent.

L'inconvénient est que dans certains cas, les citoyens ont fait les frais de cette latitude, en particulier lorsque le maire d'arrondissement a confisqué les conseils de quartier et les a gérés selon son propre agenda. Dans certains arrondissements, le maire désigne les membres, convoque les conseils, préside les réunions, définit l'ordre du jour, gère le budget. Ceci réduit à rien l'apport du conseil de quartier et provoque une inéquité, entre les habitants des différents quartiers de Paris, sur les possibilités qui leur sont réellement offertes de participer aux décisions concernant leur environnement immédiat.

Nous demandons donc qu'on harmonise le fonctionnement des conseils de quartier au moins sur une base minimale, en laissant à chaque arrondissement la possibilité de faire « plus », mais pas de faire « moins ». En particulier, il est inacceptable que le conseil de quartier soit présidé par le maire et ne puisse pas s'auto-convoquer aussi souvent qu'il le souhaite ni décider de ses ordres du jour.

On pourrait imaginer un atelier réunissant des représentants particulièrement actifs des différents conseils de quartier pour qu'ils élaborent cette « base minimale », à rendre obligatoire pour tous les conseils de quartier lors de la prochaine mandature.

Beaucoup ont également observé un découragement de la part des conseillers de quartier. Les décisions publiques demandent du temps, et la participation exige un vrai travail. Il est normal que certains soient surpris par les efforts qu'ils doivent consentir et les délais pendant lesquels ils doivent attendre avant de voir aboutir ces efforts. Pour qu'ils continuent à contribuer à la démocratie participative, il faut les encourager en leur montrant que ce travail parfois ingrat produit vraiment des résultats.

Les bilans de l'activité des conseils de quartier présentés par la Ville mettent l'accent surtout sur des actions d'animation. Mais les conseils de quartier ne sont pas – ou pas seulement – des comités des fêtes. Pour motiver les gens à participer, il faudrait que la Ville ait le courage de dire « *Nous avons un problème sur tel équipement, et c'est le conseil de quartier qui a imaginé la solution* », ou bien « *Nous avons prévu tel aménagement, et à la suite de la concertation avec le conseil de quartier, nous l'avons modifié de telle manière* ». Une évaluation de la contribution des conseils de quartier, menée en commun par les élus et par les membres des conseils de quartier, devrait être organisée au moins chaque année dans tous les arrondissements, et porter non seulement sur les actions de convivialité et d'animation, mais aussi sur les résultats de la participation à l'aménagement de la Ville.

IV – Doter Paris et les Parisiens d'outils de concertation

Outre les méthodes de concertation, qu'il faut harmoniser et systématiser, il faudrait également proposer aux Parisiens des outils de concertation.

L'une des demandes récurrentes des associations est de disposer de salles de réunion, non seulement pour des réunions de travail internes, comme c'est le cas désormais grâce aux Maisons des associations, mais pour pouvoir organiser des réunions publiques accueillant 150 ou 200 personnes. Comment les associations, souvent accusées de ne pas être « représentatives », peuvent-elles se faire connaître et confronter leur point de vue à ceux du

plus grand nombre, si elles n'ont pas la possibilité matérielle d'organiser des débats publics ? Le travail extraordinaire réalisé par les associations du quartier de la Goutte d'Or a reposé en grande partie sur le fait qu'elles disposaient d'une salle de 150 places, la Salle Saint-Bruno, utilisable à la fois pour des débats et pour des fêtes.

Si on ne peut pas créer de telles salles partout dans Paris, on pourrait envisager de mutualiser certains locaux, inutilisés le soir, grâce au système de vigiles déjà mis en place par les Maisons des associations pour ouvrir et fermer les salles de réunion en dehors des heures d'ouverture.

L'Internet est un outil incontournable et très bon marché pour le dynamisme et l'efficacité des associations. De nombreuses associations disposent désormais d'un site et utilisent abondamment le courrier électronique. La Ville devrait leur permettre de se connecter plus facilement les unes avec les autres pour partager leurs expériences et monter des projets collaboratifs.

Elle pourrait par exemple créer un annuaire en ligne où les associations puissent s'inscrire, décrire leurs activités, donner leurs coordonnées et renvoyer vers leurs sites Internet. Pour toutes les associations qui reçoivent une subvention de la Ville (preuve qu'elles sont vivantes et actives), une inscription minimale obligatoire sur cet annuaire électronique pourrait être prévue, avec l'objet social, les coordonnées de l'association et son site Internet, à charge à l'association en question de donner plus d'informations si elle le souhaite.

La Ville pourrait aussi ajouter à son site Internet un forum permanent de discussion, ouvert à toutes les associations, sur tous les thèmes qui les intéressent, et n'engageant que la responsabilité des personnes qui s'y expriment (avec un modérateur chargé d'expurger les propos interdits par la loi, par exemple racistes).

Enfin la Ville pourrait créer une « bibliothèque d'expériences » avec un moteur de recherche, où les associations puissent raconter les expériences les plus intéressantes qu'elles ont menées et partager les savoir-faire qu'elles ont acquis.

V – Choisir des adjoints en charge de la vie associative qui soient de vrais militants de la démocratie participative

Pour impulser cette nouvelle étape de la démocratie participative à Paris, nous avons besoin, au niveau des arrondissements et au niveau de l'Hôtel de Ville, d'adjoints qui soient de préférence eux-mêmes issus du monde associatif et qui soient de vrais militants de la démocratie participative.

Au niveau de l'Hôtel de Ville, l'adjoint chargé de la vie associative et de la démocratie participative, en lien permanent avec les garants des différents comités permanents de concertation et avec les présidents des conseils de quartier, devrait faciliter le travail de réseau et d'échange des bonnes pratiques permettant aux élus et aux services de la Ville, mais aussi aux associations et aux conseils de quartier, d'améliorer leurs pratiques de la démocratie participative, afin que celles-ci donnent tout le fruit qu'on peut en attendre.

Il devrait également veiller, sur les dossiers transversaux qui échappent à une logique territoriale et ne peuvent donc être traités ni par des comités permanents de concertation ni par

les conseils de quartier, à organiser la concertation suffisamment en amont pour qu'elle puisse avoir un impact, en faisant appel à toute la variété des acteurs associatifs qui peuvent apporter une contribution intéressante, et en mettant en œuvre des méthodes s'inspirant des mêmes principes que les comités permanents de concertation.

Son rôle devrait être de dynamiser la démocratie participative, de valoriser les résultats qu'elle a permis d'obtenir, de sensibiliser les élus et les services de la Ville à l'intérêt de ces nouvelles pratiques, de pousser les associations à toujours améliorer la qualité de leurs contributions.

Paris ne doit pas avoir peur de ses associations ni de la démocratie participative : les Parisiens sont pleins de ressources et de créativité, il faut leur donner les moyens d'apporter leur contribution à une gestion de la ville encore plus performante et innovante.